

2014-15

*demande de prise en charge
du transport domicile-école
par réseau SNCF*

RÉSERVÉE AUX ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES



transports64
scolaires


**PYRENEES
ATLANTIQUES
CONSEIL GENERAL**

ÉLÈVE

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Sexe : Masculin Féminin

N° de dossier (si déjà inscrit) _____

REPRÉSENTANT LÉGAL

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom _____

Prénom _____

Adresse : N° _____ Rue _____

Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent imprimé.

Date _____ Signature _____

Où et quand retourner cette demande ?

Elle devra être remplie et signée par la famille en complément du document SNCF-ASR qui peut être retiré à la gare la plus proche du domicile.

Le dossier complet sera transmis au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques - Pôle transports scolaires - 64, avenue Jean Biray - 64058 PAU Cedex 09.

Après étude, le Conseil général notifiera sa décision (acceptation ou refus).

Si la demande est acceptée, le Conseil général retournera à la SNCF les documents nécessaires à l'établissement du titre de transport. La SNCF informera alors la famille de la mise à disposition de la carte en précisant les conditions de retrait. Cette carte devra être retirée à la gare du domicile de l'élève.